

Les diverses formules qu'il faudra mettre au point seront un facteur important lorsqu'il s'agira de faire accepter le bill aux agriculteurs. Peut-on vraiment les leur expliquer? Les exigences de la comptabilité seront-elles si énormes que les agriculteurs abandonneront avant même de commencer? Ces exigences m'effraient un peu. Ce qui ennuie les agriculteurs, ce n'est pas tant l'obligation de tenir des livres, mais l'empiétement sur leur liberté personnelle. Vous avez beau assurer les agriculteurs que leurs livres ne feront l'objet d'aucune inspection publique et ne serviront à rien d'autre, ils se méfient naturellement de l'usage qu'on pourra faire des dossiers qu'on leur demandera de tenir.

Le bill comporte une autre lacune au sujet des producteurs de grains de provende qui engraisent leurs propres animaux. Jusqu'ici, aucune disposition ne prévoyait de contributions pour ces producteurs. Ils étaient, paraît-il, régis par le programme de stabilisation des animaux de ferme mais, pour ma part, je ne connais pas de dispositions à leur sujet. Il faut certainement tenir compte de leur cas. Il faut se rendre compte qu'il y a un fort pourcentage de grains de provende qui sont utilisés à l'exploitation agricole même, sans passer par le marché ou les organismes officiels de fixation des prix des Prairies.

● (1550)

Pour finir, j'aimerais revenir sur deux aspects qui sont particulièrement importants pour moi, à titre de représentant de Medicine Hat. Je soulignerais d'abord qu'il faut accorder plus d'attention au risque de sécheresse. Il est maintenant évident que l'assurance-récolte ne suffit pas pour les agriculteurs exposés à de très fortes sécheresses: la prime exigée pour s'assurer dans ces cas est si élevée que les agriculteurs préfèrent courir le risque.

L'autre point sur lequel je voudrais insister, c'est que la question que nous débattons aujourd'hui, tout comme le bill de stabilisation de l'agriculture actuellement au comité, devrait être présentée aux agriculteurs de l'Ouest régis par la Commission du blé. Ces derniers devraient pouvoir comparaître en personne, ou par le biais de petits organismes, assister aux réunions publiques, demander des explications et dire les choses comme elles sont.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Le député de Grenville-Carleton.

**M. Lang:** Vous m'en direz tant!

**Une voix:** L'agriculture dans la ceinture de verdure!

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi attentivement le débat depuis deux jours, et j'espère que les exclamations sarcastiques qui accueillent un député de l'Ontario prenant la parole pour discuter d'un bill qui se rapporte essentiellement à l'agriculture de l'Ouest n'indiquent pas que les députés intéressés, qui viennent de diverses régions du pays, ont le sentiment profond que la prospérité de l'agriculture dans l'Ouest ait quelque rapport avec la prospérité de l'ensemble du pays. Comme bien d'autres, mêlés directement ou non à l'industrie agricole, j'estime que l'agriculture est d'une extrême importance pour l'avenir de notre pays et, voire, pour l'avenir du monde.

Qu'est-ce qui pourrait être plus important pour un des greniers du monde, le Canada, qu'une capacité de production céréalière forte, soutenue et progressiste? A mon avis, le débat ne devrait pas être restreint à ceux qui ont l'honneur de représenter des régions céréalières. Rien n'ar-

#### *Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

rive dans le domaine de l'industrie agricole qui ne finisse par avoir des répercussions sur nous tous.

Nous savons tous que cela s'applique à l'industrie pétrolière dont les affaires ont retenu l'attention de la Chambre récemment pendant assez longtemps. L'attention se tourne maintenant vers l'industrie du gaz naturel, car soudain, ce que nous avons considéré pendant longtemps comme un combustible bon marché commence à coûter cher. Ainsi, nous nous rendons compte que ce qui se passe dans une région du pays peut influencer profondément sur le mode de vie, la qualité de la vie et le progrès industriel dans d'autres régions.

Il me semble parfois qu'un défaut des Canadiens c'est une tendance à l'esprit de clocher. Lorsque j'ai écouté mon collègue de Medicine Hat, mon collègue de Crowfoot ainsi que d'autres, même des députés de l'opposition quand ils décident de discuter agriculture de temps à autre, je l'ai fait avec beaucoup de respect, parce que l'industrie agricole est la pierre d'angle du progrès dans notre pays.

Nous avons affaire aujourd'hui à un projet de loi compliqué. Lorsque j'ai envisagé de prendre la parole au sujet de ce bill, je l'ai lu d'un bout à l'autre. Ensuite, je dois dire que j'ai convenu avec mon honorable ami de Don Valley que c'est un des projets de loi les plus difficiles que nous ayons été appelés à étudier au cours de la trentième législature. Cela ne me surprend pas beaucoup parce que son auteur est l'un des ministres les plus compliqués et les plus difficiles que l'on ait eu à affronter dans la présente législature.

Je suis persuadé qu'une chose aussi fondamentale que celle-ci n'aurait probablement pas pu se faire d'une façon plus compliquée, sauf si, au lieu d'avoir un avocat pour s'occuper des questions céréalières au Canada, nous en avions deux. Il est intéressant de voir, quand on trouve quelqu'un qui est tout à la fois un juriste, ancien doyen de faculté de droit, conseiller de la Reine et ministre de la Justice et qu'on lui met une charrue entre les mains, comme il ne sait pas s'en servir. La grande difficulté qu'il éprouvera à propos du bill, ce sera de l'expliquer à la communauté agricole.

Si l'on veut que les lois du pays aient un sens, elles doivent être compréhensibles pour les gens qui œuvrent dans le domaine en question. Cela s'applique également à la portée de la politique du gouvernement. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit compréhensible pour le pharmacien ou pour l'enseignant, mais elle devrait certainement l'être pour l'agriculteur—et ici je veux parler plus particulièrement du bill à l'étude. Je commence à me demander si le ministre, avec toute la sagesse qu'on lui prête, a bien tenu compte de cet aspect, et si, avec toute sa compétence, il parviendra à faire comprendre aux gens qui sont profondément engagés dans l'agriculture ce que le bill signifie, quelle en sera l'application et quels en seront les avantages.

Puis-je signaler qu'il est 4 heures, madame l'Orateur?

[Français]

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion, les bills publics et les bills privés.